

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Informations générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Prothèse :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation	: contact@mupras.com
Prise en charge	: pec@mupras.com
Adhésion et changement de statut	: adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

N° P19-0032155

ND: 48331

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1432

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : TAHIR MOHAMED

Date de naissance : 01/01/1953

Adresse : 7 PLACE BELAÏD CASA BLANCA

Tél. : 06 61 21 66 93 Total des frais engagés : 1930,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Professeur BENNANI Saâd

Chirurgien Urologue

42, Bd Abdellatif Ben Youssef

Tel: 0522 23 10 23 / 0522 23 10 73

Cachet du médecin :

Date de consultation : 18/11/2020

Nom et prénom du malade : TAHIR Mohamed

Lien de parenté :

Lui-même

Comjoint

Nature de la maladie : prostatisme

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 23/11/2020

Signature de l'adhérent(e) :




RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
18-11-2020	C3		300,00	Professeur BENITI Chirurgien Urologue 12, Bd. Abdeslam Casablanca - 20600 Tél: 0522 23 10 23 / 0522 23 10 73

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE SULTANI / A.S.A. SARL AU 11, Rue et Moutanabi Casablanca Tél: 0522 29 61 10	18/11/2020	801,00

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
LABORATOIRE SULTANI / A.S.A. 29, Rue Tahrir Houssine Gauthier Angle Moussa Ben Ali Noussair Tel: 05 22 20 47 11 / 20 46 92 19 30 Fax: 05 22 29 79 31 - 20060 Casablanca	19/11/2020	B6600 X	829,00

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient des Travaux
	H 25533412 00000000 D 00000000 35533411	G 21433552 00000000 00000000 11433553	B	MONTANTS DES SOINS
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION
	VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS			VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Professeur BENNANI Saâd

Chirurgien Urologue

Membre de l'European Association of Urology
et de l'Association Française d'Urologie



الدكتور بناني سعد

أستاذ جامعي

جراحة المسالك البولية والتناسلية

عضو الجمعية الأوروبية والفرنسية

لجراحة المسالك البولية والتناسلية

Casablanca, le : 18 - 11 - 2020

Mr Tahir Mohamed

① XATRAL LP 10mg



267 ₡ 14 ₡); le soit + 3 mois
x 3

801,80

Professeur BENNANI Saâd
Chirurgien Urologue
42, Bd Abdellatif Bennani - Casablanca
Tél: 05 22 23 10 23 / 05 22 23 10 73

PHARMACIE SOUKTARI CASABLANCA
SARL AU

11, Rue et Moutanabi Casablanca
Tél: 05 22 29 61 10

، شارع عبد المؤمن - الطابق الخامس - الدار البيضاء 42

42, Boulevard Abdellatif Bennani Résidence Walili 5ème étage - Casablanca
Tél.: 05 22 23 10 23 - Fax : 05 22 23 10 73 - GSM : 06 61 16 65 16

Xatral® LP 10 mg

alfuzosine/alfuzosin

Voie orale/Oral use

30 comprimés à libération prolongée

30 prolonged release tablets

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1.
Ain sebaï Casablanca
XATRAL LP 10MG CPR B30
PPV : 267,00 DH



6 118001 081301

SANOFI

Xatral® LP 10 mg

alfuzosine/alfuzosin

Voie orale/Oral use

30 comprimés à libération prolongée
30 prolonged release tablets

Sanofi-aventis Maroc

Route de Rabat -R.P.1,
Ain sebaâ Casablanca

XATRAL LP 10MG CPR B30

PPV : 267,00 DH



6 118001 081301

SANOFI 

Xatral® LP 10 mg

alfuzosine/alfuzosin

Voie orale/Oral use

30 comprimés à libération prolongée
30 prolonged release tablets



SANOFI 

Professeur BENNANI Saâd

Chirurgien Urologue



الدكتور بناني سعد

أستاذ جامعي

جراحة المسالك البولية والتناسلية

عضو الجمعية الأوروبية والفرنسية
لجراحة المسالك البولية والتناسلية

Membre de l'European Association of Urology
et de l'Association Française d'Urologie

Casablanca, le : 18-11-2020

Mf TAHIR Mohamed

Faire :

PSA total , libre et rapport

PSA libre / PSA total .


LABORATOIRE GALILEE D'ANALYSES MEDICALES 01
29, Rue Taha Hocine (Ex-Galilée)
Angle Moussa Ibnou Noussair - Gauthier
Tél. : 05 22 20 47 11 / 05 92 / 29 79 30
Fax : 05 22 29 79 31 - 20060 Casablanca

Professeur BENNANI Saâd
Chirurgien Urologue
42, Bd. Abdelmoumen - Casa
Tél: 0522 23 10 23 / 0522 23 10 73

42، شارع عبد المؤمن - الطابق الخامس - الدار البيضاء

42, Boulevard Abdelmoumen Résidence Walili 5ème étage - Casablanca

Tél.: 05 22 23 10 23 - Fax : 05 22 23 10 73 - GSM : 06 61 16 65 16

ICE 001680376000046

INPE : 097159495

Casablanca le jeudi 19 novembre 2020 Monsieur TAHIR MOHAMED

FACTURE N°	23069
------------	-------

Analyses :

PSA totale 520 -----	B	300
PSA libre 523 -----	B	300

Prélèvements :

Sang-----	Pc	1,5
-----------	----	-----

TOTAL DOSSIER	829,00 DH
---------------	-----------

Arrêtée la présente facture à la somme de :

Huit Cent Vingt Neuf Dirhams



Docteur ZAGHLOUL Souad
Epouse EL BOUHMADI
Pharmacien Biologiste
Ex-Attaché des Hôpitaux et de
l'Institut d'Hématologie de Montpellier



C.E.S. Bactériologie - Virologie
C.E.S. Hématologie
C.E.S. Immunologie Générale
C.E.S. Parasitologie - Mycologie
C.E.S. Pathologie Médicale

Dossier ouvert le : 19/11/20

Prélèvement effectué à 12:56

Edition du : 19/11/20



Compte Rendu d'Analyses

Monsieur TAHIR MOHAMED

SAAD BENNANI

Réf. : 20K341

INPE : 097159495

Page : 2/2

Normales

Antériorités

RAPPORT PSA LIBRE / PSA TOTALRésultat : **22,700** %

INTERPRETATION:

- > 25 % : Hypertrophie bénigne
- 20 à 25 : D'autres arguments à considérer
- < 20 % : Indications d'examens complémentaires

 LABORATOIRE GALILEE D'ANALYSES MEDICALES 01
29, Rue Taha Houche (Ex Galilée)
Angle Moussa Ibnou Noussair - Gauthier
Tél. : 05 22 20 47 11 / 20 46 92 / 29 79 30
Fax : 05 22 29 79 31 - 20060 Casablanca

Docteur ZAGHLOUL Souad
Epouse EL BOUHMADI
Pharmacien Biogiste
Ex-Attaché des Hôpitaux et de
l'Institut d'Hématologie de Montpellier



C.E.S. Bactériologie - Virologie
C.E.S. Hématologie
C.E.S. Immunologie Générale
C.E.S. Parasitologie - Mycologie
C.E.S. Pathologie Médicale

Dossier ouvert le : 19/11/20
Prélèvement effectué à 12:56
Edition du : 19/11/20



Compte Rendu d'Analyses

Monsieur TAHIR MOHAMED

SAAD BENNANI

Réf. : 20K341

INPE : 097159495

Page : 1/2

IMMUNO SEROLOGIE

Normales

Antériorités

14/07/2020

PSA Total

(Technique ECLIA sur COBAS e 411)

Résultat	:	2,230	ng/ml	4,340
----------	---	-------	-------	-------

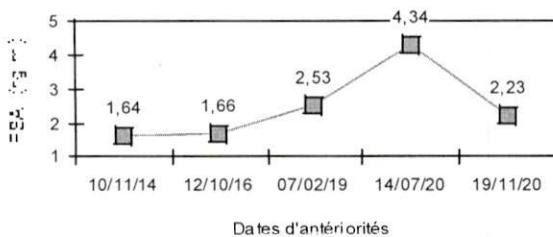
Âge Valeurs usuelles

< 39	:0,38-1,08
40 - 49	:0,39-1,39
50 - 59	:0,11-2,93
60 - 69	:0,01-3,22
> 70	:0,06-3,22

Utilisation du ratio :

Si le PSA total est compris entre 4 et 10 ng/ml, le ratio est calculé.

Si le PSA total est supérieur à 10 ng/ml, le ratio ne permet pas une meilleure discrimination, une biopsie est réalisée.



Dates d'antériorités

P.S.A. LIBRE

(Technique ECLIA sur COBAS e 411)

Résultat	:	0,506	ng/ml
----------	---	-------	-------

